

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AI ECAM LYON DU 21 JANVIER 2017 A LYON

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs et de vote par correspondance : 220

Le président Jacques SERVE, remercie les présents, ouvre la séance à 10h00 et rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Introduction par Jacques SERVE
2. Présentation du diplôme unique par Didier DESPLANCHE DG de l'ECAM Lyon
3. Présentation de l'ECAM Strasbourg-Europe par Sonia WANNER DG de l'École
4. Intervention de Samuel FAVEL (ancien Président de l'Alumni de Strasbourg)
5. Questions Réponses
6. Vote des statuts modifiés
7. Élection au CA

1 – Introduction

Le Président revient d'abord sur les raisons de cette Assemblée Générale Extraordinaire, dont l'objet principal est la modification des statuts de l'Association.

Tout d'abord, les deux écoles de Lyon et de Strasbourg décident en 2014 d'unir encore plus leurs destinées : l'accord de diplôme unique après la convention de marque :

- Des liens fonctionnels forts entre les deux écoles qui restent juridiquement et financièrement indépendantes,
- La Fondation ECAM est l'entité juridique qui délivre maintenant les diplômes d'Ingénieur aux élèves de l'ECAM Lyon et de l'ECAM Strasbourg-Europe (habilitation délivrée par la Commission des Titres des Ingénieurs le 9 mars 2016),
- Diplôme unique ECAM Arts et Métiers pour les deux écoles,
- Association commune des diplômés.

D'autre part, l'Association et la Fondation ont décidé de mettre en place une convention qui a pour objectif de mieux travailler ensemble l'animation du réseau des ECAM, animation qui est vitale pour les deux parties. A cet effet des postes d'administrateurs au CA de l'Association seront attribués aux DG des écoles et à la Fondation.

Le président présente les points importants de la modification des statuts, qui ont été préalablement mis à la disposition de tous les membres de l'Association et qui avaient été présentés quasiment dans cette formulation et sans vote à l'Assemblée Générale Ordinaire de septembre 2016. Ces statuts ont été présentés au Conseil d'Administration de l'Association du 11 octobre 2016, avec accord pour les faire voter en Assemblée Générale Extraordinaire.

Modification du Nom :

Dans le cadre de la mise en place du diplôme unique « ECAM Arts et Métiers », délivré par l'École Catholique d'Arts et Métiers de la Fondation ECAM, aux élèves des Écoles ECAM de Lyon et de Strasbourg ayant suivi ce cursus, le titre de l'Association devient : **ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE**

CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS DE REIMS, ERQUELINNES, LYON, STRASBOURG. En abrégiation : **ASSOCIATION DES INGENIEURS ECAM LYON-STRASBOURG.**

Modification de la définition des membres

Membres de droit

Sont membres de droit de l'Association sous réserve de l'adhésion implicite et entière aux présents statuts :

- Les anciens élèves de l'ECAM de Lyon et de l'ECAM Strasbourg-Europe ayant obtenu l'un des diplômes d'ingénieur habilité par la Commission des Titres des Ingénieurs et délivré par l'École Catholique d'Arts et Métiers de la Fondation ECAM,
- Les anciens élèves des écoles ECAM (anciennement AMER) de Reims, Erquelinnes, Lyon et Strasbourg ayant obtenu l'un des diplômes d'ingénieur délivré par ces écoles.

Membres Associés

Sont membres associés de l'Association sous réserve de l'adhésion implicite et entière aux présents statuts :

- Les anciens élèves de l'ECAM de Lyon et de l'ECAM Strasbourg-Europe ayant obtenu l'un des diplômes de Mastère Spécialisé délivré par l'École Catholique d'Arts et Métiers de la Fondation ECAM, et habilité par la Conférence des Grandes Écoles,
- Sur proposition des écoles, tout ou partie des anciens élèves-ingénieurs ayant suivi l'ensemble de la formation et n'ayant pu obtenir leur diplôme d'ingénieur,
- Les conjoints et conjointes des membres décédé(e)s de l'Association,
- Toute personne qui contribue à la vie et au développement de l'Association, qui fera la demande d'adhésion au Président de l'Association en étant parrainé par deux membres du Conseil d'Administration. Le Président soumettra celle-ci à l'approbation du Bureau et du Conseil d'Administration de l'Association.

Membres cotisants

Sont membres cotisants, les membres de droit ou membres associés à jour de leur cotisation annuelle au 31 décembre de l'année écoulée et qui de ce fait ont accès à l'ensemble des services et activités de l'Association.

Modifications apportées au Conseil d'Administration et au Bureau

Modification apportées à la composition du conseil

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de 21 à 35 membres :

- 18 à 32 membres élus parmi les membres de droit et les membres associés de l'association à jour de cotisation,
- de 3 membres siégeant ès qualités.

Les membres du Conseil d'Administration doivent être à jour de cotisation.

Transitoirement, pour la période 2017-2021, le nombre de 35 membres pourra être dépassé pour pouvoir accueillir au sein du Conseil d'Administration, les ECAM Strasbourg-Europe qui auront fait acte de candidature.

Les 3 membres siégeant ès qualité sont :

- Un administrateur de la Fondation ECAM désigné par celle-ci,
- Le Directeur Général de l'ECAM Lyon,
- Le Directeur Général de l'ECAM Strasbourg-Europe.

Modification apportée au bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :

- Un Président,

- Un vice-président délégué général
- Des vice-présidents en charge :
 - De la Délégation Lyon
 - De la Délégation Paris Ile de France
 - De la Délégation Strasbourg
 - De la Délégation Régions, Promotions et International
- Des membres en charge des fonctions supports de l'Association :
 - Finances et budget : trésorier et un trésorier adjoint
 - Système d'informations et annuaire
 - Communication, site web et animation des réseaux sociaux
 - Événementiel
 - Emploi Carrière

Les membres du Conseil d'Administration à qualités sont membres du Bureau.

2 – Présentation du diplôme unique par Didier DESPLANCHE DG de l'ECAM Lyon

Didier DESPLANCHE présente l'accord de diplôme unique en termes :

- De fusion pédagogique entre les deux écoles, avec un pouvoir fonctionnel de l'ECAM Lyon sur l'ECAM Strasbourg-Europe : recrutement, niveau de recrutement, contenu des enseignements, jury de contrôles communs pour l'obtention des ECTS, jury de diplomation,
- De coopérations fortes dans les deux autres domaines que sont :
 - Les relations internationales,
 - La recherche.

Après l'accord de la Commission des Titres des Ingénieurs, les coopérations entre Lyon et Strasbourg se mettent en place de manière plus que satisfaisante. D'autres domaines viendront se rajouter comme par exemple la communication et les relations entreprises.

L'objectif est bien entendu d'améliorer la visibilité et la notoriété des Écoles et la qualité des diplômes délivrés.

Le Président remercie Didier DESPLANCHE pour son intervention.

3 – Présentation de l'ECAM Strasbourg-Europe par Sonia WANNER DG de l'École

Sonia WANNER fait une présentation très visuelle de l'école :

- Le projet pédagogique de l'école et sa devise : « CŒUR, RAISON, AVENIR »,
- Des photos du bâtiment en expliquant la philosophie de la conception de celui-ci,
- Des photos des élèves, des enseignants, des laboratoires, salles de cours et autres lieux de vie de l'école en donnant quelques indications sur le nombre d'étudiants, d'enseignants et salariés de l'école,
- Une présentation des logos des partenaires industriels de l'école, la relation avec l'entreprise étant au cœur du projet pédagogique,
- Une présentation de l'École du LEAN dédiée en grande partie à la formation professionnelle et qui est un vrai succès,
- Les nombreux partenariats conclus par l'école soit avec des institutionnels soit avec le monde de l'enseignement.

Sonia WANNER souligne l'importance du diplôme unique et de la collaboration avec l'ECAM Lyon pour l'ECAM Strasbourg-Europe, toute jeune École et conclut en disant : « NOUS ENRICHIR ENSEMBLE »

Le Président remercie Sonia WANNER pour son intervention.

4 – Intervention de Samuel FAVEL (ancien Président de l'Alumni de Strasbourg)

Samuel présente l'Alumni de l'ECAM Strasbourg-Europe créé en 2014 : nombre de membres et activités. Il souligne et illustre tout l'intérêt de faire un Alumni commun pour les deux écoles.

Le Président remercie Samuel FAVEL pour son intervention.

5 – Questions Réponses

Les questions ont surtout concerné les écoles et le diplôme unique.
Concernant les projets de statuts il n'y a pas eu de remarques particulières.

6 – Vote des statuts modifiés

Le résultat du vote concernant les nouveaux statuts est le suivant :

- 273 votants
- 256 voix pour
- 15 voix contre
- 2 abstentions

Les nouveaux statuts de l'Association des Ingénieurs ECAM Lyon-Strasbourg sont donc validés par cette Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2017.

Le Président a donc le plaisir d'accueillir Sonia WANNER et Didier DESPLANCHE au sein du Conseil d'Administration de l'Association en tant qu'administrateurs ès qualités.

7 – Élection au Conseil d'Administration

Le Président invite les 3 diplômés présents de l'ECAM Strasbourg-Europe à venir se présenter à l'Assemblée et lui faire part de leurs candidatures au Conseil d'Administration de l'Association. Paul DHEROT est excusé pour raison professionnelles.

La liste des candidates est donc la suivante :

- | | | |
|----------------------|-------------------------|------|
| ➤ FAVEL Samuel | ECAM Strasbourg- Europe | 2014 |
| ➤ RAUGEL Pierre-Jean | ECAM Strasbourg- Europe | 2015 |
| ➤ DHEROT Paul | ECAM Strasbourg- Europe | 2016 |
| ➤ HAJJAR Léna | ECAM Strasbourg- Europe | 2016 |

L'Assemblée élit à l'unanimité des présents et représentés ces 4 membres au Conseil d'Administration de l'Association.

Le Président lève la séance, remercie les présents et les invite à partager le buffet de l'amitié et de la convivialité.

Étant en fin de mandat, il remercie aussi tout les ECAM, les membres du Conseil et les membres des écoles et plus particulièrement les deux salariés de l'Association qui l'ont accompagné lors de celui-ci.